

Les preuves d'un génocide programmé

L'Humanité, 5 août 1994

IL est de bon ton, aujourd'hui, dans les milieux officiels français, d'affirmer que les autorités françaises, à aucun moment, n'ont été complices du régime rwandais dont la dérive raciste était pourtant avérée depuis plusieurs années. Au cours des derniers mois, « *L'Humanité* » a publié des documents qui apportent la preuve tant de la montée de la haine organisée systématiquement par la dictature que de la complicité officielle française. Voici des extraits de quatre documents significatifs :

En décembre 1990, soit trois mois après l'intervention d'un corps expéditionnaire français aux côtés des forces du général-président Habyarimana, le mensuel « *Kangura* » (le « *Réveil* », un périodique officieux de la mouvance présidentielle) publie « *les dix commandements* » du racisme. En dernière page de ce même numéro figure un portrait de François Mitterrand, avec comme légende un dicton local selon lequel « *les grands amis, on les rencontre dans les difficultés* ». Le texte affirme que tout « *Hutu doit savoir que la femme tutsie, où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsie* ». Partant de là, « *est traître tout Hutu* » qui « *épouse une Tutsie* », l'emploie ou la protège. « *Tout Tutsi est malhonnête* » et « *ne vise que la suprématie de son ethnie* ». Donc est « *raître tout Hutu* »

qui « *fait alliance avec un Tutsi* ». Les « *postes stratégiques* » dans le service public « *doivent être confiés aux Hutus* ». L'armée doit être « *exclusivement hutue* ». Les « *Hutus doivent cesser d'avoir pitié des Tutsis* ». En conclusion, le texte ordonne de « *diffuser largement la présente idéologie* ». (Voir « *L'Humanité* » du 2 juillet 1994.)

Le 15 février 1991, l'ambassadeur de France à Kigali donne une interview à la revue « *la Relève* ». Georges Martres déclare notamment : « *Aucun pays ne peut se vanter de respecter parfaitement les droits de l'homme, y compris les pays démocratiques de l'Occident. Les observateurs parlent ici de personnes détenues ou de conditions de détention qui ne sont sûrement pas exemptes de toutes critiques (...). Mais compte tenu que le pays est placé devant une situation exceptionnelle, (...) il est assez inévitable que le problème de défense des droits de l'homme se pose.* » Par conséquent, les autorités rwandaises sont priées d'améliorer la qualité de leur information, ce qui permettrait « *de démentir certaines allégations apportées par des chancelleries occidentales, par des parents et des amis de l'extérieur (des) détenus* ». (Voir « *L'Humanité* » du 11 mai 1994.)

Ce sont des militaires français qui ont formé et encadré l'armée et les milices rwandaises. Un officier français

dirigeait l'armée de la dictature. Une lettre officielle datée du 3 février 1992, adressée par les autorités rwandaises à l'ambassade de France, confirme notamment que le lieutenant-colonel Chollet est chargé de « conseiller » le chef de l'Etat et le chef d'état-major sur « l'organisation de l'armée rwandaise ; l'instruction et l'entraînement des unités ; l'emploi des forces ». Le document précise que l'officier supérieur français est « habilité à se déplacer (...) dans les différents secteurs opérationnels et garnisons, et à travailler en étroite collaboration avec les responsables locaux ». C'est-à-dire avec les autorités militaires mais aussi les préfets, bourgmestres et chefs miliciens, fer de lance du génocide. (Voir « l'Humanité » du 30 juin 1994.)

Le 4 décembre 1991, une réunion présidée par Habyarimana, lance une vaste campagne d'endoctrinement de la population sur les thèmes suivants : « L'ennemi et ses partisans se recrutent essentiellement parmi les

groupes sociaux suivants : les réfugiés tutsis ; les Tutsis de l'intérieur ; les Hutus mécontents du régime en place ; les sans-emploi de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda ; les étrangers mariés aux femmes tutsies ; les peuplades nilo-hamitiques de la région ; les criminels en fuite » ainsi que « les milieux religieux et les professeurs ». Au cours de l'une des nombreuses assemblées populaires organisées jusque dans le plus petit village, un responsable du parti de la dictature lançait à Gisenyi, le 22 novembre 1992, l'appel suivant : « Ecoutez bien ceci : nous demandons instamment qu'on fasse une liste de tout ce monde, que tous ces gens soient traduits en justice. (...) Si ce n'est pas fait (...) nous nous occuperons nous-mêmes de massacrer cette bande de salauds. C'est dit dans l'Evangile, vous le savez, que le serpent vient de mordre et que vous le laissez traîner parmi vous, c'est vous qui périrez. » (Voir « l'Humanité » du 28 juin 1994.)